



PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CLSDC)

1^{re} séance – 5 février 2025 – 15 h à 17 h 18

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Bettyna Bélizaire, présidente et conseillère municipale – District du Plateau (n°4)

Marc Bureau, vice-président et conseiller municipal – District du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond (n°8)

Denis Girouard, membre élu et conseiller municipal – District du Lac-Beauchamp (n°16)

Marie Poirier en remplacement de Marilyn Bergeron, agente de planification, de programme et de recherche à la Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)

Julie DeCourval, directrice générale de Loisir sport Outaouais

Aurélie Baillot, membre citoyenne

Moïse Mbikayi, membre citoyen

Annie Lapointe, membre citoyenne

Secrétaire

Élaine Déry, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive

Ressources internes

Sébastien Vallée, directeur – SLSDC

Christian Riopel, directeur adjoint – SLSDC

Mychelle Vaive, cheffe de service, développement des communautés – SLSDC

Jean-Marc Lacroix, chef de service, opérations et installations sportives – SLSDC

Marie-Noëlle St-Pierre, cheffe de service, soutien et relations avec les communautés – SLSDC

Marc-Olivier Bouchard, chef de section, opérations et installations sportives – SLSDC

Christine Butt, cheffe d'unité plein air – SLSDC

Véronique Leduc, adjointe administrative aux commissions et comités – DE

Autres personnes présentes

Mathieu Bélanger – Journal Le Droit

Martin Comtois – Radio-Canada

Vincent Roy, conseiller politique – Cabinet de la mairie

Willy Blaise Iranyibutse, citoyen

ABSENCES :

Daniel Bellemare, directeur général du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

Benjamin Dumont, directeur de La Saga maison des jeunes

Armande Obrou, membre citoyenne

Ressources internes

Hugo Laporte, chef de section intérimaire, soutien et relations avec les communautés – SLSDC

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidente constate le quorum et elle ouvre la séance à 15 h.

La séance publique est enregistrée. Il sera possible de visionner celle-ci en différé sur le site Web de la Ville.

La CLSDC accueille une nouvelle membre citoyenne : Annie Lapointe.

Il s'agit de la deuxième et dernière année prévue au Plan de travail 2024-2025. L'année comportera quatre séances ; la dernière est prévue le 17 septembre 2025. Le calendrier des séances est écourté en raison des élections municipales qui auront lieu le 2 novembre 2025. Les séances devraient recommencer au début de l'année 2026.

Les ordres du jour comportent dorénavant un point relatif à la déclaration de conflit d'intérêts. Il s'agit d'un rappel aux membres afin de déclarer leur conflit ou apparence de celui-ci lors des séances des commissions, et ce, conformément aux Statuts et règlements.

Le Mois de l'histoire des Noirs se tiendra cette année du 1^{er} au 25 février. Le thème choisi par le Conseil de la communauté noire de Gatineau est « Bâtir l'avenir ensemble ! » Plusieurs activités sont offertes.

2. Adoption de l'ordre du jour

Une modification est demandée à l'ordre du jour : le point 6 est retiré de la séance publique. Les délibérations sur ce sujet auront lieu à huis clos.

Il est proposé par Julie DeCourval

Appuyé par Marc Bureau

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêts relativement aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2024

Le procès-verbal de la 5^e séance de la CLSDC tenue le 27 novembre 2024 est déposé.

Le suivi mentionné au procès-verbal au sujet de la demande d'une piste de ski de fond au parc des Cèdres a été fait auprès du citoyen.

5. Période de questions du public

Willy Blaise Iranyibutse est associé au sport du ballon-panier. Ses questions portent sur le *Cadre de soutien au développement des communautés* :

- Comment les associations sportives émergentes peuvent-elles devenir de grands partenaires ?
- Quels sont les paramètres utilisés pour s'assurer que les grands partenaires desservent adéquatement la population ?
- Un processus d'appel d'offres peut-il être intégré à la démarche visant la sélection des grands partenaires ?
- Quelle est la proportion de gymnases réservés qui ne sont pas utilisés et pourraient être ainsi utilisés par d'autres associations ?

Le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (SLSDC) met en relief quelques informations quant aux questions posées. D'autres informations pourraient être portées à l'attention du citoyen par la suite.

- Le cadre de soutien contient différents paramètres pour la reconnaissance des associations sportives. Celles-ci sont identifiées pour un sport en particulier afin d'éviter un dédoublement. Le travail de collaboration réalisé avec les différentes associations vise à faire en sorte que l'offre réponde aux besoins des différents secteurs.
- L'idée de lancer des appels d'offres est notée. Elle n'est toutefois pas prévue à ce moment-ci puisqu'il ne s'agit pas d'un processus de mise en candidature, mais bien de développement de partenariats en vue de consolider l'offre.
- Des recherches seront faites afin d'obtenir des données sur les réservations des gymnases.

La présidente relève des aspects à aborder dans les réponses fournies. Étant donné le manque d'infrastructures, la Ville se doit d'optimiser l'utilisation de celles-ci pour répondre adéquatement à la demande. Cela doit se faire de concert avec une gestion équitable des infrastructures permettant leur accès au plus grand nombre de partenaires.

6. Mise à jour – Niveau de services pour gardiens de chiens – Information

Ce point sera abordé lors d'une séance à huis clos.

7. **Réflexion – Programmes d’accessibilités – Analyse, réflexion et consultation**

Le document *Réflexion – Programmes d’accessibilités* est présenté. Les membres ont reçu celui-ci avant la séance. L’objectif de la présentation est d’informer sur les programmes actuels et de réfléchir sur des options à privilégier pour la révision des programmes *Accès loisirs* et *Accessibilité financière*.

Un survol des programmes d’accessibilités actuels est fait ainsi qu’une revue sommaire des résultats de leurs évaluations (avantages et inconvénients).

Un exercice de réflexion est réalisé avec les membres sur :

1. La pertinence des objectifs des programmes, à savoir :
 - Réduire les barrières à la participation aux activités de loisirs, de sports et d’activités culturelles rencontrées par les familles en situation de vulnérabilité;
 - Accompagner les familles dans une démarche d’accessibilité aux activités offertes sur le territoire de la ville de Gatineau tout en respectant la prise en charge autonome de son loisir.

Il y a 17 % de personnes vivant sous le seuil de faible revenu à Gatineau. La récente enquête québécoise sur la santé de la population publiée en 2021 indique que 59 % de personnes vivant en Outaouais sont sédentaires ou peu actives. La majorité des membres se range au commentaire soulignant que ces données montrent clairement le besoin de programmes favorisant l’accès aux activités de loisir.

2. Quatre options potentielles pour la révision des programmes :

Option n°1

- Améliorer certaines balises des programmes actuels visant à augmenter le nombre de bénéficiaires (augmenter les budgets disponibles, améliorer les processus internes et faire plus de promotion).

Les points de vue émis sur cette option sont :

- Cette option n’est pas la meilleure à long terme; elle obligerait à sa révision périodique afin qu’elle réponde le mieux possible aux besoins. Elle pourrait cependant constituer une option intérimaire durant la période d’élaboration des modalités d’autres options.
- Les options 3 ou 4 prendraient beaucoup de temps à développer tandis que la première et la deuxième pourraient être déployées plus rapidement.
- Pour le district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond, cette option n’est pas à privilégier puisqu’il y a un besoin de plus d’activités rejoignant tout le monde.

- Beaucoup de changements sociaux sont survenus au cours des six derniers mois; plusieurs familles voient leurs situations financières fluctuer. Cela pose un défi de planification et d'ajustement des tarifs et des programmations. Les services de la Ville sont-ils prêts à effectuer un changement dans le contexte économique actuel ? On mentionne que la révision des programmes vise à rendre plus accessible la programmation d'activités. Des activités de libre participation telles celles offertes par Plaisir d'hiver et Profite de l'été n'engendrent ni horaire, ni inscription ou stigmatisation. Une réflexion sur l'augmentation de telles activités fait également partie de la démarche.
- Il est important de bien desservir les nouveaux arrivants.
- Il est impossible de dénombrer les personnes qui s'inscrivent. Le chiffre avancé de neuf cents inscriptions peut inclure des inscriptions multiples d'une seule personne, et ce, jusqu'à concurrence des 260 \$ prévus dans le Programme d'accessibilité financière.
- Le nombre de places offertes annuellement est tributaire du budget alloué aux programmes.
- Il serait important de déterminer la proportion de la population visée par les programmes. Cela permettrait d'établir si la Ville a les capacités de bien les desservir. La promotion des programmes serait ainsi plus arrimée avec l'offre.

Option n° 2

- Réviser en profondeur les programmes actuels pour créer un seul programme d'accessibilité aux loisirs pour les personnes en situation de pauvreté.

Les points de vue émis sur cette option sont :

- On demande si les budgets seront accrus. On souligne que le but de l'exercice est d'identifier les deux options les plus appropriées selon les membres. Une analyse des bénéfices et des coûts sera faite avec celles-ci. Les résultats seront abordés lors d'une présentation ultérieure à la CLSDC.
- Les budgets alloués aux programmes sont dépensés en totalité annuellement. C'est surtout le cas pour les places offertes dans les camps de jour et les activités aquatiques. Beaucoup de places demeurent toutefois disponibles pour les activités physiques (par exemple, Zumba).
- Cette option présente un problème de dignité pour les personnes. Celles-ci doivent faire la preuve de leur revenu. Leur situation financière peut rapidement changer.

Option n° 3

- Mettre en place une tarification sociale municipale.

Les points de vue émis sur cette option sont :

- L'un des avantages de cette option est qu'il est moins nécessaire d'augmenter les budgets; les tarifs sont ajustés. Ainsi, la population générale paye davantage pour une activité, ce qui compense pour la tarification offerte aux personnes plus vulnérables.
- En réponse à la question de la complexité de cette option quant à son déploiement, on indique qu'il faudra mettre en place un nouveau système. Des analyses réalisées par d'autres services et partenaires sont également requises.

Option n° 4

- Mettre en place une tarification sociale municipale et des mécanismes pour réduire les obstacles à l'inscription et à la participation aux activités.

Les points de vue émis sur cette option sont :

- L'option est jugée intéressante et plus équitable; elle engendrerait moins de disparités.
- Une précision est faite relativement à cette option : peu de municipalités ont mis en place une tarification sociale. Le programme Écho de la Société de transport de l'Outaouais (STO) pourrait servir d'exemple.
- Le transport constitue l'une des barrières principales à la participation ainsi qu'à l'accès aux équipements ou aux infrastructures sur l'ensemble du territoire gatinois.
- Il n'y a pas d'analyse existante des obstacles à la participation des personnes vulnérables. Les causes sont multifactorielles. Bien qu'il soit difficile de répondre à l'ensemble des enjeux de participation, certaines améliorations pourraient être faites par des collaborations ou des ententes avec des partenaires (par exemple, la STO), ou encore, des mécanismes facilitant la participation (centrale de prêt d'équipement pour les familles à faibles revenus, etc.).
- On suggère de pousser plus loin les réflexions sur les questions d'accessibilité et de participation des personnes plus vulnérables.

Moïse Mbikayi se joint à la séance à 16 h 08.

- Le déploiement des options 3 et 4 demande le même temps. L'option 4 comprend une analyse des barrières à la participation aux activités.

Au terme des échanges, les membres sont invités à privilégier deux options. Une majorité de membres se prononce en faveur des options 3 et 4.

Certains commentaires sont émis :

- On souhaite des données et un objectif pour rendre plus clairs les choix à faire. Il est difficile de choisir une option parce qu'on ne sait pas combien de personnes sont visées. Il faut s'assurer que l'on réponde aux besoins de tous ceux qui sont visés.

- Le milieu scolaire dispose de beaucoup de données qui pourraient être utiles à l'élaboration de ces options.
- L'option 4 est la plus viable à long terme; elle apporte un changement favorable à long terme. Elle concourt à la déstigmatisation de la clientèle.
- Il est nécessaire d'approfondir la question des obstacles à la participation.
- Il y a des façons simples de prouver le faible revenu des personnes. Par exemple, l'adresse de personnes habitant dans un immeuble à loyer modique pourrait être utilisée.
- Le portrait des communautés réalisé par l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) permet une meilleure connaissance de notre milieu. Il peut servir à esquisser les composantes de la demande réelle.
- Les associations de quartier et de proximité contribuent également à rendre accessibles les activités.

8. **État d'avancement – Complexe multifonctionnel de l'Ouest – Information**

Aucun document n'est présenté. Il s'agit d'une brève mise à jour de l'évolution de ce dossier.

Un appel d'offres a été lancé à la mi-janvier pour le mode d'exploitation ou de gestion du centre. L'ouverture des enveloppes se fera la semaine prochaine.

La démarche de consultation des organismes est en cours. Certains éléments ont été clarifiés au niveau des besoins, dont notamment la vocation des espaces communs. La consultation et la collaboration avec les partenaires externes se poursuivent également.

Une consultation publique avec le Service de l'interaction citoyenne a été faite afin d'obtenir de l'information sur les besoins et les infrastructures en place. Cette consultation a permis l'élaboration du Plan fonctionnel et technique actuel.

Un processus d'appel d'offres lié à l'architecture est en voie de conclusion. Une rencontre de démarrage a eu lieu du côté des plans et devis; le tout devrait se déployer au printemps.

Il est possible qu'une consultation publique ait lieu pour préciser l'utilisation des salles communautaires.

Une prochaine mise à jour pourrait faire état des fiches techniques des différents plateaux.

Aurélie Baillot quitte la séance à 16 h 31. Le quorum est maintenu.

Pause de 16 h 32 à 16 h 41

9. **Programme de surveillance de parcs – Information**

Un document sans titre est présenté. Les membres ont reçu celui-ci avant la séance. La présentation vise à présenter une mise à jour du Programme de surveillance de parcs ainsi qu'un bilan de l'année 2024.

Les principaux objectifs du Programme sont :

- Assurer une présence dans les parcs municipaux;
- Favoriser le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens;
- Favoriser un usage harmonieux et respectueux des espaces verts;
- Intervenir à titre d'ambassadeur de la Ville pour une meilleure coordination entre les services de la Ville.

Le Programme de surveillance des parcs comprend :

- Plus de quatre-vingts parcs patrouillés sur le territoire de Gatineau de la mi-avril à la mi-octobre;
- De la sensibilisation sur diverses réglementations municipales et la collecte de données;
- Un référencement lors de problématique pouvant toucher la sécurité ou la qualité de vie des citoyennes et des citoyens dans les parcs.

Un tableau récapitulatif de la saison 2024 est présenté ainsi que les données s'y rattachant.

En 2025, il est prévu de :

- Étendre le Programme de surveillance aux patinoires et sites de glisse; tags et graffitis illégaux;
- Maintenir des patrouilles toute l'année;
- Ajouter une procédure pour recevoir les demandes spéciales.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Les parcs canins font très rarement l'objet de patrouilles.
- Les travailleurs de rue, le CISSSO ou des intervenants spécifiques devraient être responsables de la question de la présence de personnes en situation d'itinérance. On précise que, par le passé, les surveillants de parc ont aidé à faire du repérage. Cependant, une équipe dédiée à la question de l'itinérance est à se mettre sur pied. Un cadre de gestion des campements de fortune est aussi en cours d'élaboration.
- Il serait intéressant de ventiler les données relatives aux interventions par groupes d'âge. Cela permettrait d'obtenir de l'information quant au type de services à mettre en place dans certains parcs.
- On s'étonne de voir le peu d'interventions pour la tenue des chiens en laisse. Beaucoup de propriétaires contreviennent à la réglementation. On précise que les surveillants font de la sensibilisation, mais ils ne peuvent donner de contraventions.

Aurélie Baillot se joint à la séance à 16 h 59.

- Une nuance est faite quant aux données rapportées pour les interventions : il faut tenir compte du fait que les patrouilles sont plus fréquentes aux endroits où il y a le plus d'attroupements (par exemple, le parc des Cèdres à Aylmer).
- Les interventions ne sont pas liées aux requêtes faites au service 311. Les statistiques des requêtes des années précédentes sont toutefois analysées afin de cibler des endroits clés.
- On précise que diverses informations servent à établir les lieux des patrouilles : expériences et statistiques passées; participation à plusieurs comités; rencontres avec des agents de différents secteurs; rencontres avec différents services. Des patrouilles réalisées ponctuellement à certains parcs sont également possibles.
- Des initiatives ont vu le jour grâce aux données récoltées des analyses interservices ou des bilans. Par exemple, des enjeux de cohabitation ont donné lieu à des activités d'animation dans des parcs.

10. **Dépôt du bilan provisoire – Plan de travail 2024-2025 – Information**

La facture visuelle du bilan provisoire a changé.

Le bilan final couvrira les deux années du Plan de travail.

53 % des moyens indiqués au Plan de travail ont été mis en œuvre.

Le dossier pour lequel aucune activité n'a encore été réalisée :

- Renouvellement des politiques municipales : Politique loisirs, sports et plein air urbain.

Toutes les séances planifiées ont eu lieu en 2024. Le taux moyen de participation des membres est de 71 %.

11. **Calendrier des présentations 2025 – Information**

Aucun document n'est présenté. Un calendrier des présentations prévues en 2025 sera envoyé prochainement aux membres. Celui-ci inclura des informations pour toutes les commissions chapeautées par le SLSDC. Ce calendrier donne un aperçu de ce qui est planifié; des imprévus pourraient toutefois entraîner des modifications à la planification.

Une intercommission est envisagée le 30 mai 2025. Elle donnerait lieu au dépôt d'un livre blanc sur la Politique intégrée de plein air ainsi qu'à un suivi du dossier de la révision des programmes d'accessibilités. Le Service des arts, de la culture et des lettres (SACL) pourrait se joindre à cette intercommission.

Les membres accueillent toutes ces informations de manière très favorable. Les commentaires soulignent l'importance d'un tel outil, notamment pour être informés du travail réalisé par les autres commissions.

12. Varia

Aucun sujet n'est inscrit au Varia.

13. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire est prévue le 16 avril 2025.

14. Levée de la séance

Il est proposé par Annie Lapointe

Appuyé par Marc Bureau

Et résolu que cette Commission lève la séance à 17 h 18.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière



PRÉSIDENTE
BETTYNA BÉLIZAIRE



SECRÉTAIRE
ÉLAINE DÉRY